

Interpellation

Piscine-patinoire : CHF 83.- / habitant au lieu des CHF 56.- / hab. voté par notre Conseil communal. Quelle(s) mesure(s) prises à l'égard d'ArSCO SA par la Municipalité ?

Coppet, le 23 juin 2025

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les conseillers communaux,

Par la voie de l'interpellation, tout conseiller peut demander à la Municipalité une explication sur un fait qui est développé lors de la prochaine séance de conseil communal.

Considérant ce qui suit :

- Le prix de la piscine-patinoire doit se monter au maximum à CHF 56.- / habitant selon le préavis 04/2013-2014 que le Conseil communal a voté en octobre 2013.
- Lors du Conseil communal extraordinaire du 28 février 2022, Mme Emery, Présidente du COPIL d'ARSCO, nous a assuré que ce montant-là serait tenu.
- Lors du Conseil communal extraordinaire du 28 février 2022, M. Meyer, membre du COPIL d'ARSCO, est allé encore plus loin en affirmant que « la charge par habitant sera inférieure à CHF 56.00 » (page 30, procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 février 2022).
- Lors du Conseil communal du 26 août 2024, M. Meyer nous confirme que « l'objectif du montant à charge des communes reste de CHF 56.00 par habitant ». Il indique en parallèle que « 73% des travaux sont adjudés » (page 134, procès-verbal de la séance du 26 août 2024).
- Lors de la visite de la Piscine-patinoire organisée pour les conseillers communaux le 3 mai 2025, le COPIL indique ne pas savoir si et dans quelle mesure ce coût par habitant sera supérieur à CHF 56.- / habitant.
- Dans l'article de La Côte du 19 juin 2025 intitulé « Terre-Sainte : la piscine-patinoire coûtera plus cher que prévu », nous apprenons que l'augmentation sera stratosphérique : CHF 83.- / habitant.
- Il s'agit d'une augmentation de près de 50% du coût de la piscine-patinoire, dont la charge sera facturée aux communes.

Nous demandons à la Municipalité de répondre lors de la prochaine séance aux questions suivantes :

- Quelles seront l'ensemble des mesures qui vont être prises par la Municipalité (représentant l'actionnaire) auprès d'ARSCO SA relativement à cette explosion du coût de la piscine-patinoire ?

- Quels changements de gouvernance doivent être mis en place selon l'actionnaire pour éviter de tels drames à l'avenir ?

Vincent Moret